

Compte-rendu du conseil municipal du 13 juillet 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Sylvie TRIPLET, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Pascale VIRICEL, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Nicolas MICHALET (pouvoir donné à Hervé COLAS), Chrystelle GUIXA (pouvoir donné à Christiane COLAS)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Le conseil municipal est précédé de la visite de la plateforme multimodale, en voie d'achèvement. Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 15 juin et passe à l'ordre du jour.

1) Décision modificative du budget principal : prise en compte du prêt relais

Sur proposition d'Hervé COLAS, adjoint aux finances, et conformément à la délibération prise précédemment concernant la sollicitation d'un prêt relais, le conseil adopte à l'unanimité une décision modificative du budget principal avec 550 000€ de prêt relais en recettes et 550 000€ de travaux au Logis Neuf en dépenses.

2) Procédure de modification simplifiée G du PLU : conditions de mise à disposition du dossier au public

Le conseil approuve à l'unanimité les conditions de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée « G » du PLU. Celui-ci sera mis à disposition du public du 1/10/2018 au 31/10/2018 en mairie. Mme le Maire indique que cette démarche est cohérente avec l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » pour lequel la communauté d'agglomération a été lauréate en 2016.

3) Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Une proposition de partenariat a été reçue du Conseil départemental mais après vérification, elle apparaît incomplète. La validation de la convention est donc ajournée dans l'attente de modifications.

4) Indemnité de conseil de la nouvelle trésorière

Conformément aux usages et à une délibération prise précédemment, la commune verse une indemnité de conseil à la trésorière. Or Mme MOREL-PACLET a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacée par Mme Agnès BONNAND au sein de la trésorerie de Montrevel. Le conseil attribue à Mme BONNAND par 13 voix pour, une abstention (Yves ARBEZ), l'indemnité de conseil au taux de 100%. Un débat s'engage autour du bien fondé de l'indemnité de conseil, du rôle de trésorier auprès de la commune. Le débat se poursuit sur la question des loyers impayés d'un locataire de la commune et des démarches éventuelles à engager.

5) Fourrière animale

Compte tenu de la fermeture du service de fourrière animale de la SPA à Dompierre sur Veyle, la CA3B a signé une convention avec le SACPA située à Marennes dans le Rhône pour assurer ce service aux communes à compter du 1^{er} juillet pour une durée de 3 mois. La convention prévoit la capture 24h/24, l'enlèvement des animaux morts, le transport et la fourrière. Le coût est assumé par la CA3B.

6) Fête communale et fête du Logis Neuf

Marie-Claude FELIX et Yves ARBEZ dressent le bilan de la fête communale qui a eu lieu fin juin. Elle s'est bien déroulée, par beau temps et les gens qui sont venus ont été contents. La fréquentation et les repas ont cependant souffert de la « concurrence » d'événements dans des villages proches. 260 repas ont été servis sur deux jours. Certains ont regretté l'absence de feu d'artifice cette année. Mme le Maire tient à rappeler que contrairement à ce qui a pu être dit, la décision de ne pas financer le feu d'artifice n'est pas la sienne mais bien celle du conseil municipal en séance du 23 mars : suite au positionnement du comité de fleurissement qui s'était prononcé contre toute prise en charge financière d'une partie du feu d'artifice, le conseil avait alors décidé que la commune ne prendrait pas en charge le cout du feu d'artifice (3 voix pour, 8 voix contre).

Une discussion s'engage sur la non gratuité de la cuisine pour le comité de fleurissement lors de la fête communale, qui s'avère être conforme à ce qui se fait pour les autres associations.

Le conseil municipal constate la nécessité de tenir une rencontre avec les organisateurs en amont de la fête communale et de la vogue du Logis Neuf. Elle permettrait de discuter des aspects pratiques et de préciser les demandes des organisateurs vis-à-vis de la municipalité.

Yves ARBEZ indique que l'ensemble des forains présents à la fête communale devrait être présent à la fête du Logis Neuf. Les travaux de la place ne seront pas débutés. Il faudra cependant prendre en compte l'espace restreint de la place qui ne permettra pas aux forains de stationner camions et caravanes.

Jean-Paul BUELLET présente la seconde édition de la foulée du Logis qui reprendra le même parcours qu'en 2017. La course étant inscrite aux challenges départemental et de la CA3B, elle devrait attirer plus de participants. Les bénévoles sont en cours de recrutement.

7) Rapport sur le prix et la qualité du service (RPOS) de l'eau potable

Martial LOISY présente le rapport du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2017. Le contrat d'affermage a été confié à Aqualter en 2013 pour une durée de 10 ans. Le syndicat regroupe 22 communes. 2 554 000 m³ d'eau ont été consommés (baisse de 4% par rapport à 2016). Le rendement du réseau est de 81.2% pour un objectif à mi contrat (aujourd'hui) de 82.5%. La qualité de l'eau est conforme aux limites et références en vigueur. Les travaux réalisés se montent à 3.182 millions d'€ (dont une partie a été réalisée sur la commune). La loi NOTRe exige la reprise de la compétence eau et assainissement par la CA3B au 01/01/2019 et également que le président du syndicat SVRVJ soit un élu ce qui implique un changement à sa direction pour début 2019.

8) Questions et communications diverses

- Le Roul'Elec Tour Enedis fera étape sur la commune (place multimodale) le 21 septembre. Il s'agit d'un Rallye de la transition énergétique réalisé en voitures électriques dans le cadre de la semaine européenne de mobilité.
- La course éco-mobile, organisée par le collectif AutosBus qui aura lieu le 22 septembre prochain passera également sur la commune. Il s'agit d'un parcours en autostop complété avec la marche, le vélo ou l'autocar qui vise à démontrer que l'on peut se passer de la voiture pour ses déplacements.
- Une réunion sur la lutte contre l'ambrosie aura lieu le 17 juillet, organisée par Pierre CHAPUY, référent ambrosie sur la commune.
- Le conseil prend connaissance d'un arrêté de la préfecture portant diverses mesures d'interdiction du 15 au 16 juillet à l'occasion de la finale de la coupe du monde de football : consommation de boissons sur la voie publique, vente de carburant en bidon, usage de pétards sur la voie publique...
- La CA3B organisera un séminaire sur la transition énergétique le 7 septembre avec une conférence de Bruno REBELLE à 19h30 au parc des expositions.
- Mme le Maire invite les conseillers municipaux à l'apéritif du mariage de son fils Arnaud et Maximilienne le 21 juillet.
- Robert VELON alerte le conseil sur l'état du toit végétalisé des vestiaires du gymnase où un certain nombre de plants semblent grillés. Il est décidé de surveiller l'évolution des végétaux et de se tourner vers les entreprises concernées si besoin.
- Jean-Paul BUELLET interroge le conseil sur la réponse à apporter au club de foot à propos de leurs attentes en matière d'équipements sportifs et le manque de perspectives compte tenu des positions divergentes des 4 communes concernées. Au-delà de la question immédiate et à court terme de l'éclairage du terrain de Confrançon, le conseil souhaite une réflexion à moyen terme et reste ouvert à contribuer au financement d'un investissement à Curtafond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.